

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Mercredi 27 juillet 2016* *à 20h30*

Séance du 27 juillet 2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept du mois de juillet

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

Date de convocation : 5 juillet 2016

Date d'affichage : 5 juillet 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 14

Présents : MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, DEPOND Jean-Marie, MONTARU Jean-Pierre, FOLLET Mireille, HOMET Céline, BENOIST Béatrice et BOIS Pierre.

Absents excusés : Mr CHARTRAIN Daniel donne pouvoir à Mr DEPOND Jean-Marie
Mme FOLLET Mireille donne pouvoir à Mme AUDIANNE Marie-Claude
Mme FOINARD Corine donne pouvoir à Mme GASTOUT Sandrine
Mr PRIOUX Sébastien donne pouvoir à Mme HOMET Céline
Mr GAUTIER Patrick

Monsieur DEPOND Jean-Marie a été nommé secrétaire de séance.

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter une question à l'ordre du jour, à savoir le renouvellement de la convention relative au PEDT pour continuer à toucher le fond de soutien. Le Conseil Municipal est d'accord pour rajouter cette question à l'ordre du jour.

Après approbation du compte rendu du 1^{er} juin 2016 passage à l'ordre du jour.

PROJET DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE CHER **CONTROIS- PROJET DE FUSION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 14 juin 2016, Monsieur le préfet a fixé par arrêté N° 41-2016-06-14-003 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunal issu de la fusion des Communauté de communes de Val-de-Cher-Controis et du Cher à la Loire, et qu'à compter de la notification de l'arrêté chaque organe délibérant, inclus dans le projet de fusion, dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer, soit au plus tard le 28 août 2016.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet de périmètre. Il est précisé que le Conseil Communautaire Val de Cher Controis a voté à l'unanimité contre ce projet de fusion.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de se prononcer par 1 voix pour et 13 voix contre le projet de périmètre entre :

- la Communauté de Communes Val de Cher Controis comprenant les Communes de Angé, Châteaueux, Châtillon-sur-Cher, Chémery, Choussy, Contres, Couddes, Couffy, Feings, Fougères-sur-Bièvre, Fresnes, Gy-en-Sologne, Lassay-sur-Croisne, Mareuil-sur-Cher, Méhers, Meusnes, Noyers-sur-Cher, Oisly, Ouchamps, Pouillé, Rougeou, Saint-Aignan-sur-Cher, Saint-Romain-sur-Cher, Sassay, Seigy, Selles-sur-Cher, Soings-en-Sologne, Thenay, et Thésée
- et la Communauté de communes du Cher à la Loire comprenant les communes de Chissay-en-Touraine, Faverolles-sur-Cher, Monthou-sur-Cher, Montrichard-Val-de-Cher, Pontlevoy, Saint-Georges-sur-Cher, Saint-Julien-de-Chedon, et Vallières-les-grandes.

TRANSFERT DE MATERIEL DU BUDGET ANNEXE AEP AU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Vu que le transfert de compétences de l'eau et de l'assainissement vers la communauté de Communes est engagé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transférer le camion Boxer, le tracteur New Holland avec le chargeur et le porte masse, ainsi que le groupe électrogène du budget AEP vers le budget principal communal.

Après estimatifs auprès de professionnels, l'estimation TTC de ces matériels est la suivante :

- Camion Boxer : 1 500 €
- Tracteur New Holland : 10 000 €
- Chargeur du tracteur : 2 400 €
- Porte masse du tracteur : 200 €
- Groupe Electrogène : 375 €

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 13 voix pour et une voix contre de transférer le camion Boxer, le tracteur New Holland avec chargeur et porte masse, ainsi que le groupe électrogène du budget AEP vers le Budget Principal Communal, et d'ouvrir les crédits nécessaires avec décision modificative au budget AEP et Commune 2016 pour les opérations de cessions et d'acquisitions de ces matériels transférés pour la valeur estimée et notifiée précédemment. La date de transfert sera le 31 décembre 2016 pour prendre en compte les amortissements annuels 2016 de ces matériels prévu au budget AEP de cette année.

CONVENTION DE TRANSPORT AVEC LE SIVOS DE FEINGS FOUGERES OUCHAMPS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame AUDIANNE Marie-Claude Maire-Adjoint chargée aux affaires scolaires, qui expose au conseil Municipal le projet de convention avec le SIVOS de FEINGS FOUGERES OUCHAMPS concernant le transport d'élèves le mercredi midi vers le centre de loisirs de Contres pendant les périodes scolaires, et ceci suite à une demande des représentants des parents lors du dernier Conseil d'Ecole. Le coût forfaitaire de ce transport est de 10 € par mercredi pendant les périodes scolaires. Le règlement se fera par trimestre au SIVOS. La convention prendra effet à compter de la rentrée scolaire 2016/2017, pour la durée de l'année scolaire et sera renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents, de signer la convention de transport des élèves de Fresnes le mercredi midi vers le centre de Loisirs de contres avec le SIVOS de FEINGS FOUGERES OUCHAMPS pour le rentrée 2016/2017, pour un coût forfaitaire de 10 € par mercredi pendant la période scolaire.

TARIF DU TRANSPORT PAR ELEVE AU CENTRE DE LOISIRS DE CONTRES LE MERCREDI MIDI PENDANT LA PERIODE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame AUDIANNE Marie-Claude, Maire-Adjoint chargée aux affaires scolaires, qui propose au Conseil Municipal de fixer à 1 € par élève et par mercredi le coût du trajet de l'école de Fresnes au centre de Loisirs de Contre durant la période scolaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents, de fixer à 1 € le tarif par élèves et par mercredi pour le transport des enfants de l'école de Fresnes au centre de Loisirs de Contres durant la période scolaire.

CRENEAUX PISCINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 : PROPOSITION DE L'IOBULLE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame AUDIANNE Marie-Claude, Maire-Adjoint chargée aux affaires scolaires, qui expose au Conseil Municipal la proposition de réservation de l'Ilobulle pour les

créneaux piscine scolaires de l'année 2016/2017. Soit 12 créneaux répartis sur 2 classes (6 créneaux par classe) pour un montant de 860,40 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents, d'adopter la proposition de L'Ilobulle pour les 12 créneaux piscine pour l'année scolaire 2016/2017 d'un montant de 860,40 €.

CAMERA DE VIDEO PROTECTION SUPPLEMENTAIRE POUR L'ARRIERE DU GARAGE MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire poser une caméra supplémentaire de vidéo-protection donnant sur l'arrière du garage municipal afin de sécuriser le nouvel accès suite à l'extension de celui-ci. Le budget prévisionnel 2016 alloué à ce projet le permet. Le devis pour la fourniture et la pose de cette caméra supplémentaire s'élève à 1 712,01 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents, d'adopter le devis complémentaire de Ets MENAGE ELECTRICITE d'un montant HT de 1 712,01 € pour la fourniture et la pose d'une caméra de vidéo-protection supplémentaire afin de couvrir l'arrière du garage municipal.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Monsieur le Maire donne la parole à Mme AUDIANNE Marie-Claude, Maire-Adjoint, chargée aux affaires scolaires, qui expose au Conseil Municipal le courrier reçu concernant le renouvellement de la convention relative à la mise en place du projet éducatif territorial pour l'année scolaire 2016/2017, afin de pouvoir continuer à bénéficier du fond de soutien.

N'ayant pas de changement d'horaires concernant les NAP pour l'année 2016/2017, il est donc proposé de renouveler la convention relative au PEDT 2015/2016, qui avait été voté pour 3 ans, pour l'année scolaire 2016/2017. Il est rappelé les objectifs éducatifs de ce PEDT : vivre ensemble, savoir respecter, favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant, permettre aux enfants de vivre un vrai temps de loisirs selon leurs souhaits et désirs et favoriser et stimuler sa créativité.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité, de renouveler le Projet Educatif Territorial de 2015/2016 pour 2016/2017, ainsi que la convention relative à la mise en place de ce PEDT, qui a comme objectifs éducatifs : vivre ensemble, savoir respecter, favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant, permettre aux enfants de vivre un vrai temps de loisirs selon leurs souhaits et désirs et favoriser et stimuler sa créativité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- de l'avancée des travaux en cours et achevés concernant les projets d'enfouissement des réseaux Rue de Chitenay, de pose de vidéo-protection sur les bâtiments communaux, de pose de bi-couche sur une partie de certains chemins communaux et de peinture des rambardes des ponts de la Bièvre.
- Il est également fait le point sur l'avancée des demandes de subventions concernant le projet de salles multi-activités.
- Il faudra prévoir pour l'année prochaine des travaux de réparation sur l'Eglise.
- Intercommunalité :
 - o Une réunion, à laquelle sont conviés tous les élus des deux territoires concernés, informant sur la fusion des communautés de Communes Val de Cher Controis avec celle du Cher à la loire aura lieu le 23 septembre 2015 à 18h30 à l'espace Beaumont à Chémery.
 - o La Communauté met en place un dispositif d'aide à l'apprentissage des jeunes. Il faut donc faire connaître à la Commune pour transmission à la Communauté la liste des jeunes pouvant être intéressés par un apprentissage.

La séance est levée à 21h30

Le Maire,
J.M DYÉ.